

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2025 à 19 h.

Le jeudi 25 septembre deux-mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la mairie de Saint-Point-Lac, sous la présidence de Mme Patricia FAGIANI, Maire de Saint-Point-Lac, à la suite de la convocation qui a été dressée le jeudi 18 septembre 2025.

Étaient présentes : Mélanie ALPY, Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI et Sandrine VALLET

Étaient absentes excusées : Mathilde COUTURIER, Aurélie GRARD, Françoise NORMAND

Procurations données : Mathilde COUTURIER à Sandrine VALLET, Aurélie GRARD à Patricia FAGIANI

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire prise dans le Conseil municipal.

Mme Lisa RUBILONI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Table des matières :

Préambule : Approbation du PV du Conseil municipal du 5 août 2025.

A l'unanimité, le PV de la séance du 5 août 2025 est approuvé.

FINANCES

1/ Remboursement de frais

Mme Pauline WATIEZ, employée au camping municipal, a réglé une facture de 16,89 € pour l'achat d'un pommeau de douche avec flexible pour le camping. Elle a payé avec ses deniers personnels, il convient donc de lui rembourser la somme de 16,89 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser Mme WATIEZ la somme avancée de 16,89 €.

2/ Encaissement d'un remboursement par assurance

La commune a reçu un remboursement de frais d'honoraires par Groupama au titre de la garantie protection juridique de la commune, concernant une demande de recours gracieux (urbanisme). Ce remboursement de 1 656 € correspond à la facture établie par le cabinet d'avocats de la commune pour la rédaction du courrier de rejet de recours gracieux. Un chèque d'un montant de 1 656 € est à encaisser.

Cet exposé entendu et près en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces y afférent.

3/ Budget commune : décision modificative n°2

Après la phase de consultation des habitants engagée au premier semestre 2025, le projet de rénovation du pôle mairie se poursuit par la phase de recrutement d'une maîtrise d'œuvre. La commune a sollicité le CAUE pour activer la tranche optionnelle proposée dans la conclusion du partenariat initial. Pour ce faire, la convention d'accompagnement n°2025.01 pour assistance architecturale a été signée pour l'aide au recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un lancement d'un marché public avec remise de prestations. La CAUE écrira les pièces de la consultation avec l'appui de la commune, assistera la commune pour la communication et la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre et l'accompagnera jusqu'à la sélection de la maîtrise. Une contribution de 3 600 € est demandée à la commune, somme qui n'a pas été identifiée au Budget Primitif. Il y a donc lieu d'établir une DM pour un virement de crédits

Compte 2151/21	– 3 600,00€
Compte 203/20	+ 3 600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la DM n°2 du budget commune.

4/ Subvention de fonctionnement du périscolaire

Lors de sa séance du 10 avril 2025 le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie a décidé de maintenir la prise en charge de la commune de Saint-Point-Lac à hauteur de 20 % pour l'année 2025. Ainsi la participation de la commune s'élève à 4 262 € pour 2025.

Cette revalorisation sera ajustée chaque année en fonction des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider la prise en charge de la commune à hauteur de 20 % pour l'année 2025.

5/ Achat d'un véhicule de service pour l'employé communal

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire pour les besoins de l'employé communal. Une recherche sur internet a permis de trouver un véhicule d'occasion Kangoo Express ZE de 2021 et 5 848 km au compteur. L'employé communal a pu l'essayer et confirme l'excellent état général du véhicule. Son prix de vente s'élève à 12 990 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider l'acquisition du véhicule utilitaire.

RESSOURCES HUMAINES

6/ Protection sociale complémentaire des agents municipaux

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,

- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDDB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- les contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 100 % à hauteur du montant de base.

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant.

POINTS DIVERS

Devis signés :

Dans le cadre de ses délégations, Mme le Maire a signé les devis suivants :

- Porte automatique pour l'accueil du camping – Profen- 7216 € HT
- Porte d'entrée pour la salle TV du camping – Profen- 3 696,95 € HT
- Terrassement pour déplacement de la barrière d'entrée du camping – Tissot BTP – 770 € HT
- Blocs bétons pour la barrière d'entrée du camping – Tissot Maçonnerie – 800 € HT
- Remplacement chauffe-eau pour l'appartement au-dessus de la fromagerie – Landois plomberie – 3 170 € HT
- Véhicule Kangoo électrique pour l'atelier communal – J. Latour – 12 990 €

a) urbanisme

Point des dossiers en cours.

Le dossier de Déclaration préalable des travaux de remplacement des portes du bâtiments d'accueil a été déposé. Les entreprises envisagent la réalisation des travaux pour le mois de novembre.

Police de la publicité : la décentralisation des compétences de cette police est effective depuis 2024. Dans le cadre du rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, les maires sont compétents pour assurer la police de la publicité sur le territoire communal. Il y a lieu de se renseigner sur les modalités d'exercice de cette compétence qui n'a pas fait l'objet à ce jour d'une communication détaillée de la part des autorités préfectorales.

b) voirie

D 129 : un effondrement de chaussée a été signalé à 600 mètres environ de la sortie sud du village. Une équipe du STA a identifié un terrier creusé par des blaireaux à l'origine du dommage. Des travaux de réfection sont annoncés (septembre/octobre).

Déneigement : l'entreprise Verticelli a annoncé l'arrêt de sa prestation. L'entreprise ATS (Valentin ANDRE) a été contactée pour prendre la succession.

Rue du Château : un message rappelant les règles en vigueur dans la rue a été publié le 26 août dernier sur l'application Maires et Citoyens suite à des signalements de riverains

c) eau potable

Travaux de branchement

Une fuite a été détectée sur la conduite qui monte sous la rue de Malpas depuis l'ancien garage Berger. Cette conduite centenaire n'alimente plus que deux des trois constructions du secteur dit « La forge ». L'entreprise Boucard a été contactée pour procéder aux deux raccordements en attente sur la conduite 125 plus récente (rue du Château/Malpas) et déconnecter du réseau communal la vieille conduite fuyante.

Transfert de la compétence

Rappel En avril dernier, la notification de la délibération du conseil communautaire décidant de prendre la compétence est adressée aux 32 communes qui ont 3 mois à compter de cette date pour se prononcer sur le transfert ou non de la compétence.

Résultats des votes des communes : 23 POUR, 9 CONTRE

Le 31 juillet, arrêté de prise de la compétence EAU par la Sous-Préfecture : la prise de la compétence sera effective le 01 janvier 2026

Objectifs D'ici 2032, la communauté a l'ambition d'être un territoire résilient en matière d'eau potable.

Cette ambition repose sur la mise en œuvre de axes stratégiques suivants :

Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire communautaire

Améliorer la performance et le renouvellement du réseau

Améliorer le suivi du réseau et des ouvrages

Harmoniser progressivement les pratiques

Stratégie communautaire en eau potable – Les grands aménagements

Le coût des aménagements comprend, outre des travaux sur les réseaux anciens dans chacune des communes, les grands projets structurants suivants :

Le captage, le traitement et la distribution de l'eau du tunnel du Mont D'Or pour, à terme, pouvoir alimenter les communes depuis Fourcatier-Maison Neuve jusqu'à Châtelblanc et en assurer le secours ainsi que le remplacement des principales liaisons existantes entre les communes.

- Le captage, le traitement, la distribution de la source des Bonnes Eaux (Jougne) pour pouvoir alimenter en secours les communes des Hopitaux-Neufs, Métabief et Jougne. Le réseau à créer permettra un secours mutuel entre les différentes communes
- Utilisation de la source Theveny pour sécuriser Labergement Sainte Marie (en cours)
- Plusieurs interconnexions de sécurisation entre communes: Métabief/Touillon-Loutelet, Brey et Maison du Bois/Gellin, Rochejean/Longevilles Mont D'Or
- Une liaison avec secours mutuel entre Montperreux (SIEJ) et Malbuisson
- Une recherche d'eau entre Malpas et La Planée pour venir en secours au SIE des Tareaux (Les Grangettes, Malpas, La Planée, Saint Point Lac) ainsi que le changement de l'ensemble des éléments filtrants(1) de l'usine existante et des canalisations de refoulement.
- Une recherche d'eau sur le SIE des Combès Derniers (Le Crouzet, Reculfoz, Remoray-Boujeons, Rondefontaine) , en partenariat avec l'EPAGE et le programme Life, afin de ne plus pomper l'eau non conforme du lac du Trouillot (demande de L'ARS) ainsi que le changement des conduites d'amenées sur le SIE
- A terme, une supervision centralisée permettant de connaître en tous lieux du réseau et à chaque instant, les niveaux de châteaux d'eau, donc les volumes disponibles ainsi que le taux de chloration avec renvoi d'alarmes
- Des compteurs de sectorisation et des compteurs individuels avec têtes émettrices (régulièrement changés pour éviter les sous-comptage)

L'année 2026 sera consacrée au lancement des premiers marchés.

Les aménagements ont été classés en 3 priorités 1, 2 et 3.

Les aménagements en priorité 1 seront réalisés entre 2027 et 2037 pour un coût de 3 millions d'euros/an en moyenne. Les priorités des premières années seront :

- Connaissance de tous les niveaux de château d'eau, des comptages de distribution (gros compteurs) et de du traitement grâce à la Télégestion
- Relève de l'ensemble des compteurs (tête émettrices)
- Travaux sur réseau classés urgent dans les communes
- Interconnexion entre communes et recherches d'eau (Notamment sortie de l'eau du tunnel et interconnexion jusqu'à Chatelblanc pour 9 millions d'euros)

Les priorités 2 et 3 sur 2037-2047 pour 2,7 millions d'euros/an en moyenne

- Interconnexion entre communes (suite)
- Travaux sur réseau et suivi pour amélioration du rendement
- Mise à niveau de la défense incendie

Prochaines échéances

Ajustement tarifaire en commission eau puis en CC

Date fixée pour prochaine réunion commission eau : mardi 7/10 à 18h à la CC

Proposition et adoption du règlement de service en commission eau puis en CC

Transfert du patrimoine, PV de mise à disposition

Transfert des contrats liés à l'eau (EDF, téléphone, Traitement...)

Contrat pour les employés mis à disposition (partielle ou totale) après rencontre avec les titulaires

Visite des réseaux et des stocks

Création du budget

Achat de moyen de relèves multi compteurs avec logiciel de transfert associé (en cours)
Communication aux abonnés et communes

d) Camping

A quelques jours de la fin de saison, un premier bilan fait apparaître une augmentation de la fréquentation par rapport à la saison dernière. Ainsi, fin août, 29 900 personnes ont passé au moins une nuit au camping. Les recettes sont donc très satisfaisantes. Le système de réservation en ligne via le site internet du camping qui a été mis en fonction cette année s'est révélé un outil précieux. Merci à Elise, Pauline et Carine pour leur travail lors de cette saison 2025.

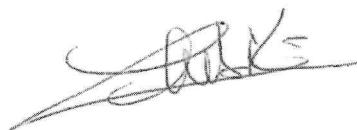
e) Calendrier

- ✓ Fête de Noël du Comice le 13 décembre : un spectacle de magie suivi d'un apéritif dinatoire permettront aux habitants des Grangettes et de St-Point de se retrouver dans un contexte convivial
- ✓ Prochain conseil municipal : date à fixer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.



Mme le Maire, Patricia FAGIANI



Mme la secrétaire de séance, Lisa RUBILONI